

# POLICULTURES

Juillet-août 2011

LA LETTRE DES POLITIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES.

Numéro 155

La culture thème central du prochain congrès des parcs naturels régionaux, page 4 > Le Parti socialiste lance le débat sur la culture en 2012, page 5 > Le Corbusier et l'UNESCO : déçus et déconcertés, page 6 > Les expositions de la rentrée d'automne : Munch, et les autres, page 8 > Ambronay, école de chant, page 9 > Spectacles de musiques actuelles : la part croissante des producteurs, page 10 > Juin-juillet : deux mois en bref, page 11 > Notes de lecture : la culture en France, hier et aujourd'hui, page 12 >

## LA CULTURE ET L'ÉTAT

C'est sans doute le privilège de l'été que d'être un moment où les gens sérieux s'autorisent à parler de culture. Une parenthèse légère entre des choses graves.... Dans la chaleur d'Avignon, Martine Aubry a donc lancé la campagne des primaires socialistes sur un terrain qui a pris tout le monde à contre-pied, et elle l'a fait de la manière la plus inattendue et la moins orthodoxe, en promettant une hausse de 30 à 50% du budget de la culture en 5 ans, si elle est élue Présidente de la République.

En prenant cette position spectaculaire, la candidate Martine Aubry oblige, alors que l'obsession est aux contraintes budgétaires, à s'interroger sur la place de la culture dans une société, et dans la politique de l'État.

Ces dernières années ont été certes marquées par une stagnation du financement de la culture par l'État, mais plus encore par la progression brutale d'une idéologie de la marchandisation de la culture. Laquelle est le signe de la prédominance des valeurs de l'argent. Comment les différents candidats se situeront-ils par rapport à ce choix de société fondamental ? c'est d'abord cette question qui est posée. Les deux pages que nous consacrons aux projets du gouvernement sur la gestion de l'espace rentrent bien entendu dans cette question.

Philippe Pujas

## URBANISME : PÉRIL SUR ORDONNANCES

Urbanisme de projet ou déréglementation brutale qui met en péril tout un appareil séculaire de protection du patrimoine bâti et des paysages ?

Des projets gouvernementaux, assis sur les travaux du Secrétaire d'État au logement et sur un rapport parlementaire commandé par le Président de la République et visant à simplifier les normes applicables aux collectivités locales, provoquent une vive inquiétude à la fois chez les architectes et dans les grandes associations intervenant dans le

champ du patrimoine.

Ces derniers ont, ensemble, signé un manifeste au ton ferme et solennel, et en appellent au ministre de la culture. Leur inquiétude est d'autant plus vive que le gouvernement semble vouloir agir vite, au besoin par ordonnances. L'été est donc à la mobilisation, en particulier du côté des associations dont les capacités d'agir seraient réduites si les projets en question étaient mis en œuvre.

**Lire pages deux et trois**



**L'Hôtel de la Marine, un des symboles, ces derniers mois, de la résistance de la société civile contre des projets publics qui ignorent l'intérêt public.** La fronde a obligé le Président de la République à confier une mission à un de ses prédécesseurs, Valéry Giscard d'Estaing, qui s'oppose à un usage privé du monument.

# URBANISME, PAYSAGES: PÉRIL SUR ORDONNANCES

**“Urbanisme de projet” de Benoit Apparu, rapport Doligé sur “la simplification des normes applicables aux collectivités locales” : les textes et les intentions qui provoquent une vive inquiétude.**

Un manifeste. Une déclaration solennelle signée par les institutions qui comptent le plus dans le secteur. Avec pour fondement une inquiétude profonde : les lois d'urbanisme qui protègent, celles qui empêchent de faire n'importe quoi, sont menacées par des projets à la mise en œuvre imminente. Et c'est la qualité de nos villes, de nos paysages, la sauvegarde de notre patrimoine qui sont en jeu.

Les signataires : le Conseil national de l'Ordre des architectes, l'Association des architectes du patrimoine, et l'Association nationale des architectes des bâtiments de France. Auxquels se sont joints les grandes associations du patrimoine regroupées sous l'expression “G8-Patrimoine” : La Demeure Historique, la Ligue urbaine et rurale, Maisons paysannes de France, Patrimoine Environnement, Rempart, Sauvegarde de l'Art français, Société pour la Protection et l'Esthétique de la France, Vieilles Maisons Françaises. Un collectif de poids, qu'on ne peut pas soupçonner d'agir par pur réflexe corporatiste, et dont la parole doit être entendue. Le destinataire : le ministre de la culture, à qui ils l'ont remis dans une ambiance, raconte l'un des participants, d'abord glaciale, puis un peu moins tendue. Le ministre a promis à ses interlocuteurs un nouveau rendez-vous à la rentrée.

## SYSTÉMATIQUEMENT ATTAQUÉES

Que dénonce le manifeste, rendu public le lendemain ?

“Les grandes lois de sauvegarde des sites, des paysages, des monuments et des quartiers urbains doivent être améliorées mais non systématiquement attaquées comme on le voit aujourd'hui. Le contrôle de leur respect doit rester de la responsabilité de l'État et non être transférés aux collectivités territoriales par des textes insuffisamment étudiés”

...

“La diminution systématique du rôle des architectes par le jeu des effets de seuil dans la construction, alors qu'ils sont trop peu présents dans le monde rural, la critique systématique et incompréhensible dont ils font l'objet lorsque la loi leur a donné une

mission de contrôle et de régulation, la réduction drastique des délais d'instruction des dossiers et d'examen des documents qui leur sont soumis, révèlent une grave incompréhension de leur rôle pourtant essentiel pour assurer la qualité humaine et esthétique de notre cadre de vie.”

“Nous ne comprenons pas, dit encore le texte, que les associations voient leur rôle réduit par tous les moyens par les concepteurs de ces réformes”.

Les signataires demandent que “les projets dont dépend le cadre de vie des Français soient débattus au Parlement et non traités par ordonnances”, et que “les services publics nationaux chargés des sites, des monuments et des secteurs protégés et en charge de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement du territoire fassent l'objet, en termes de missions générales et de redistribution des moyens, des décisions qui s'imposent”.

## URGENCE

Pourquoi cette inquiétude et ce front commun d'une telle ampleur ? des années d'attaques contre les prérogatives des instances chargées de la protection des sites, avec pour prétexte de revoir des procédures trop lourdes. Mais plus directement, venant s'ajouter à ces années de harcèlement, les intentions les plus immédiates du gouvernement, qui appellent une mobilisation urgente, selon les signataires.

Quelles intentions ? D'une part alléger par ordonnances (dans le cadre, utilisé avec un certain cynisme, du “Grenelle de l'environnement”) le code de l'urbanisme, selon des préconisations faites par le Secrétaire d'État au logement, Benoit Apparu, après concertation avec des professionnels de la construction. Une concertation menée pendant une petite année pour une réflexion sur “un urbanisme de projet” et dont les conclusions ont été discrètement rendues fin mai.

Le texte issu de cette concertation prévoit des mesures qui font bondir les architectes et les défenseurs du patrimoine.





*Le site de Paulilles (Pyrénées-Orientales) illustre parfaitement les relations entre droit, affaires, politique, et intervention de la société civile pour le traitement d'un site fragile. Après la fermeture d'une usine de poudres, en bord de mer, un promoteur proche du RPR (il existe des photos montrant Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy devant la maquette d'une marina) est sur le point de réaliser un programme immobilier dense. La protestation des associations conduit au rachat du site par le Conservatoire du littoral, et son aménagement exemplaire par le Conseil général, qui, depuis les projets de construction, a changé de bord, passant de droite à gauche.*

Les architectes s'inquiètent de quelques mesures phares, comme la suppression du permis de construire pour les extensions inférieures à 40m<sup>2</sup> (20 actuellement). Le G8-Patrimoine s'inquiète, dans une lettre du 29 juin au directeur de Cabinet du Premier ministre, de "l'adaptation des règles applicables à toutes les zones de protection du patrimoine et des paysages. Cette adaptation, jugent-ils, réduira à néant le principe même de ces protections et leur régime juridique patiemment construit dans l'intérêt général depuis plus d'un siècle".

Deuxième motif d'inquiétude : le rapport sur la simplification des normes applicables aux collectivités locales qu'a remis le 16 juin au Président de la République le sénateur UMP Éric Doligé, président du Conseil général du Loiret. Un rapport en totale cohérence avec les orientations sur "l'urbanisme de projet" de Benoit Apparu, et dont le Président de la République souhaite qu'il fasse lui aussi l'objet de mises en œuvre rapides, par voie réglementaire et législative. En tout, 268 mesures de simplification, dont 28 concernent directement la culture, principalement sur l'archéologie préventive, mais aussi sur les architectes des bâtiments de France. Deux des obsessions des constructeurs et de certains élus locaux. Les années récentes sont celles de la lutte pour réduire les contraintes, jugées coûteuses en temps et en argent. Très logiquement, dans cette veine, le rapport Doligé cherche,

à propos de l'archéologie préventive, à faire gagner du temps et de l'argent aux collectivités locales et aux entreprises, en simplifiant la phase de diagnostic et en proposant pour les fouilles elles-mêmes un certain nombre d'obstacles, notamment limiter le coût des fouilles à un pourcentage du montant des travaux ou agir sur les délais. Il demande aussi que la représentation des collectivités territoriales dans les commissions interrégionales d'archéologie préventive soit renforcée.

Quant aux architectes des bâtiments de France, le rapport s'en prend aux deux niveaux de leur intervention : pour l'avis simple, un des choix proposés est de le supprimer purement et simplement ; quant à l'avis conforme, l'idée est de le déléguer "aux collectivités qui disposent d'un service compétent". Le travail des ABF trouverait aussi d'autres obstacles sur son chemin : réduction des délais d'instruction, incitation à un usage collégial de la profession. Le rapport Doligé propose par ailleurs de simplifier les règles d'urbanisme.

#### L'OFFENSIVE CONTRE LES ASSOCIATIONS

Les deux projets comprennent aussi une offensive contre les recours qui seraient tentés de faire les divers intéressés contre les projets de construction. Les associations, éternelles empêchuses de tourner en rond, vigies de l'intérêt public, sont donc visées. Le projet Apparu prévoit notamment de rendre plus

coûteux les recours des associations, et de limiter leur capacité d'agir.

#### LE TEMPS PRESSE

Que sortira-t-il, sur le plan législatif et réglementaire, de ces travaux convergents ? Un affaiblissement des protections, craignent, entre autres intéressés, les signataires du manifeste (on note aussi une vive inquiétude des associations au service des handicapés, pour les propositions du rapport Doligé qui concernent ces derniers).

La batterie prête à entrer en action n'est pas une simple adaptation du droit pour faciliter au quotidien l'action des collectivités territoriales et une gestion plus efficace des territoires. Elle vise à créer, très vite parce que le temps presse, une plus grande liberté d'agir pour les bâtisseurs. Elle s'attaque donc, en même temps qu'à des mesures devenues désuètes ou redondantes, d'une part aux règlements protecteurs, d'autre part à ceux qui, au-delà des lois et des règlements, veillent à la protection du patrimoine, les associations. Elle prend sa part de l'affaiblissement de l'État et de la démocratie, dans le fond et dans la forme. En ce sens, les attaques contre le pouvoir des corps protecteurs du patrimoine et contre la capacité d'action des associations sont cohérentes avec le choix de gouverner par ordonnances.

# LA CULTURE AU CENTRE DU CONGRÈS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

## RENDEZ-VOUS

### 20 ANS D'ESCALES À SAINT-NAZAIRE

Le festival de musiques du monde "Les escales Saint-Nazaire" fête son 20<sup>e</sup> anniversaire avec un mélange de valeurs sûres (Gilberto Gil, Manu Dibango, l'Orchestre national de Barbès, le Taraf de Haïdouks) et de découvertes. Pendant le festival, année des autres obligés, une exposition sur le maloya et les musiques réunionnaises". On sait que le maloya est inscrit sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

**5 et 6 août Saint-Nazaire**  
[www.les-escales.com](http://www.les-escales.com)

### AURILLAC

26<sup>e</sup> édition, 450 compagnies, 100 000 spectateurs dans la ville : ce sera le Festival de théâtre de rue d'Aurillac.

Au fil des ans, le festival s'est enrichi de manifestations adjacentes : le Rendez-vous des compagnies de passage (17 au 20 août), les rencontres professionnelles (17 au 20 août) avec leurs "Conversations d'été" et la présentation de projets. Le tout sous l'ombre bienveillante du "Parapluie", lieu de fabrique qui a, depuis son ouverture en 2004, accueilli pas loin de cent résidences de création.

**16 au 20 août**  
[www.aurillac.net](http://www.aurillac.net)

## Les Parcs naturels régionaux ont été les pionniers d'un aménagement raisonné et intégré des territoires. La réflexion culturelle y a beaucoup contribué.

Le prochain congrès de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux, les 8 et 9 octobre, sera centré sur la culture. La culture est très largement présente dans les parcs par le biais du patrimoine, depuis leurs origines il y a près d'un demi-siècle. Mais cette fois, il s'agira plutôt de considérer l'action culturelle sous l'angle du lien social, dans des territoires à la fois exemplaires et soumis à de multiples tensions. "Nous sommes devenus des territoires attractifs, explique le président de la Fédération Jean-Louis Joseph, et nous avons besoin d'apporter des réponses aux résidents et aux urbains qui touchent nos parcs".

Avant d'être le sujet central du congrès, la culture a été l'un des thèmes abordés par le séminaire que la Fédération a tenu les 7 et 8 juillet à Forcalquier et Lurs (où sont nés les parcs il y a 45 ans). Un séminaire visant à faire un

point de la réflexion commune, et à se projeter sur l'avenir. Les parcs se félicitent d'être dans une bonne dynamique. Ils sont aujourd'hui 46, représentent 15% du territoire national, et les perspectives sont celles de la poursuite du développement. Selon la Fédération, 15 projets de parcs nouveaux sont solidement établis, et dans dix ans, estime-t-elle, c'est 20% du territoire national qui devraient se situer dans des parcs naturels régionaux.

### ESPACES D'INNOVATION

Il faut continuer à faire de ces espaces, souhaite la Fédération, des espaces d'innovation. Pionniers en matière de gestion intégrée des territoires et de développement durable, les parcs sont aujourd'hui sensibles à la place des citoyens dans la prise de décisions. Comment leur donner mieux la parole ?

Le calendrier de la Fédération se

cale, comme beaucoup d'autres, sur les échéances électorales majeures de 2012 : élections présidentielles et législatives. Le séminaire et le congrès seront suivis de trois ateliers en région, avec pour perspective la rédaction d'un texte d'orientation politique qui devrait être prêt au mois de mars pour être soumis aux candidats. On sait déjà que, en même temps que définir des pistes nouvelles, les Parcs auront quelques combats défensifs à mener. Sur la réforme territoriale, notamment : les parcs sont inquiets de la fin des financements croisés, dont ils ont largement bénéficié. Et sur des sujets qui touchent à la protection de la nature. La loi qui encadre l'exploitation des gaz de schiste leur paraît bien timide, et ils s'indignent d'un double discours : "alors que le ministère a annoncé un moratoire, les préfets continuent à instruire les permis", dénonçait Jean-Louis Joseph il y a quelques semaines.

### PAYSAGES DE CINÉASTES

La 10<sup>e</sup> édition d'un festival de cinéma dont l'objet est de "mettre en lumière les liens qui unissent cinéma et paysages". Le parrain est Claude Miller. Films en compétition, et une programmation parallèle, Pays Paysages, consacrée cette année à la Méditerranée.

**9 au 18 septembre Chatenay-Malabry (Hauts-de-Seine).**  
Tél. : 01 40 83 19 81 <http://cinema.lerex.free.fr>

### ASSISES EUROPÉENNES DU PAYSAGE

Sous le titre "L'aménagement paysager, un atout pour les villes et un défi majeur à relever", les 5<sup>èmes</sup> Assises européennes du territoire vont, selon les organisateurs, "s'attacher à analyser en quoi la préservation et la création de paysages contribuent à la création de richesses nouvelles." Elles sont organisées par Val'hor, interprofession de l'horticulture et du paysage.

**10 au 12 octobre Strasbourg**  
[www.lesassises.eu](http://www.lesassises.eu)

**Le Centre international Construction et Patrimoine de Viviers** (Ardèche) organise un colloque international sur "les couleurs de la ville" au Moyen-Âge et aux Temps modernes, en collaboration avec le Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne (CNRS) d'Aix-en-Provence et l'Université de Provence.

**9, 10 et 11 septembre** Tél. 04 75 52 62 45 - [contact@cicp-viviers.com](mailto:contact@cicp-viviers.com)

# LE PS LANCE LE DÉBAT SUR LA CULTURE EN 2012

**C'est à Avignon que le Parti socialiste a choisi de présenter les lignes de ce que pourrait être la politique culturelle du prochain quinquennat. Entre positions de principes - la priorité affirmée spectaculairement par Martine Aubry, contestée par François Hollande et Arnaud Montebourg - et propositions concrètes.**

C'est Martine Aubry qui a lancé, à Avignon, le 15 juillet, le débat sur la politique culturelle de l'après-élection présidentielle. Elle l'a fait de manière spectaculaire, et évidemment très politique, en annonçant une augmentation du budget de la culture de 30 à 50% en cinq ans. Pour quoi faire, lui a-t-on reproché aussitôt. Mais le plus important n'était pas là. En affichant une ambition aussi forte, la candidate aux primaires du PS affirmait une priorité, et prenait date : pour moi, disait-elle fortement et clairement, la culture est une priorité. Elle

devait préciser son programme quelques jours plus tard dans une tribune du "Monde", avançant notamment la création de 10 000 emplois aidés de médiateurs culturels.

Lançant sa campagne sur le terrain de la culture, elle attirait la réaction des autres candidats à la primaire. François Hollande se situant, oralement, sur le terrain de l'orthodoxie budgétaire, alors que Arnaud Montebourg, dans une tribune donnée à *Libération* quelques jours après celle de Martine Aubry au *Monde*, protestait de l'importance de la culture, tout

en affirmant, en substance, qu'il y avait des dépenses plus importantes à assumer en priorité. Martine Aubry reste donc la seule à faire de la culture une de ses priorités. Propos d'été ? Peut-être. Mais les engagements sont pris, et le débat, on le constate déjà, va obliger les uns et les autres à réfléchir à un thème éloigné de leurs préoccupations, et à se demander ce qu'une priorité à la culture signifie dans une vision de la société et dans le choix de ses valeurs.

## LES PROPOSITIONS DU SECRÉTARIAT À LA CULTURE DU PS

Le Secrétariat national à la culture du parti socialiste a rendu publiques ses propositions à l'occasion de la rencontre que le PS et la FNESER (fédération nationale des élus socialistes et républicains) organisent traditionnellement à Avignon. Le document présenté est le résultat du travail mené depuis de longs mois, et qui aboutit donc sous la forme de "propositions" qui devraient, espère la commission, inspirer les candidats à la primaire, puis le candidat du PS à l'élection présidentielle.

### ÉDUCATION D'ABORD

Première entrée dans les propositions, et sans doute la base du reste : l'éducation artistique. Le document dénonce la carence actuelle dans ce domaine, et fixe pour objectif que tous les enfants soient mis en contact avec l'art pendant leur scolarité. Il propose ainsi d'"inscrire dans les emplois du temps des trois cycles de l'école des parcours pratiques d'initiation artistique". Les cahiers des charges des structures culturelles devraient comprendre la participation à un plan éducatif local. La formation initiale et continue des enseignants doit être assurée. L'éducation artistique à l'école trouve son prolongement et son relais dans l'éducation populaire, elle aussi sacrifiée ces dernières

années.

### "REFONDER L'ALLIANCE AVEC LES ARTISTES"

Le texte du Secrétariat à la culture énonce aussi l'ambition de "refonder l'alliance avec les artistes". A ce chapitre, de nombreuses propositions : "promouvoir les résidences artistiques de longue durée, les « lieux de fabrique », les ateliers d'artistes, les maisons d'artistes"; "aider des projets favorisant l'émergence de jeunes artistes en mettant à leur disposition des espaces de travail, des moyens de production du type bourse de recherche"; "Renforcer la place des auteurs en mettant en place par exemple un système de bonus pour les lieux faisant davantage appel aux textes contemporains et encourager la présence des auteurs par la mise en place de résidences".

### UN REGARD ÉLARGI SUR LE PATRIMOINE

Le texte plaide aussi pour une conception englobante du patrimoine (soulignant son rôle dans les politiques d'éducation, d'aménagement, d'urbanisme, et économique). Il propose notamment de "définir dans le cadre d'une

nouvelle décentralisation une gestion partagée État/collectivités".

Quatrième chapitre des propositions socialistes : "répondre aux grandes mutations", dont la révolution numérique. Il est notamment proposé "que nous fondions de nouveaux financements pour la création sur une contribution, forfaitaire et d'un montant modeste, des internautes et sur un prélèvement qu'acquitteront les opérateurs et les fournisseurs d'accès.

Enfin, le document s'intéresse à "la réorganisation de l'intervention publique". Il affirme "la nécessité d'un ministère de la Culture réformé, régulateur et porteur d'une conception élargie et contemporaine de l'art et de la culture dans la société" avec comme grandes missions stratégiques l'investissement dans la création, la recherche et le développement, l'investissement dans la transmission et la politique des publics, et l'aménagement du territoire.

Le texte réaffirme aussi la nécessité du maintien d'une compétence partagée entre toutes les collectivités.

Le texte complet est à lire sur le site du Parti socialiste

[www.parti-socialiste.fr](http://www.parti-socialiste.fr)

# UNESCO : DÉÇUS ET DÉCONCERTÉS

**Le nouvel ajournement de la candidature des sites Le Corbusier au patrimoine mondial laisse les candidats sur l'impression que, faute de débat réel cette année, et donc de nouvelles orientations, ils ont plutôt reculé par rapport à la session de 2009**

Présenté pour la deuxième fois, le dossier des sites Le Corbusier a été, une nouvelle fois, refusé par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO lors de sa session annuelle, fin juin à Paris. Un échec étonnant, mal vécu par les porteurs du dossier, l'Association des sites Le Corbusier et la Fondation Le Corbusier, qui étaient persuadés d'avoir fait en deux ans les efforts demandés par l'UNESCO. L'échec est aussi celui du gouvernement français, et de sa représentation à l'UNESCO.

Les faits, d'abord : en 2009, un premier dossier est présenté au Comité, qui se réunit à Séville. Ce dossier n'est pas retenu, et le Comité donne une série de recommandations en vue d'une nouvelle candidature. Six points en tout, où voisinent l'idée qu'il y a peut-être trop de sites, que la coordination entre les sites peut être renforcée, qu'il faut mieux travailler les plans de gestion, et se montrer plus convaincants sur la valeur universelle des biens proposés. C'est sur ces bases que l'ouvrage est repris. Quelques jours avant la session de 2011, le maire de Firminy, Marc Petit, se plaint à souligner le travail accompli, avec le sentiment que le dossier répond à ce qui était souhaité. La demande de coordination a donné naissance en janvier 2010 à l'association des sites, qui regroupe les villes intéressés ; une Conférence permanente des six États concernés est créée, qui pourra assurer la coordination pour les questions de gestion des biens ; le nombre de sites candidats a été réduit de 22 à 19 ; etc.

Hélas, ce travail est jugé insuffisant par l'organisme conseil de l'UNESCO, l'ICOMOS. Déjà hostile à cette candidature en 2009, l'Icomos campe sur ses positions, et produit avant la session 2011 un rapport une nouvelle fois défavorable. Moins de sites ? sans doute, mais pourquoi ceux-là ? pas assez justifié, juge l'Icomos, qui se livre à une analyse serrée. Entre les deux dossiers, la dimension urbanistique, mise en avant en même temps que l'architecture, a disparu, note l'Icomos. Or un dossier qui plaide l'inscription dans le mouvement moderne ne peut faire abstraction



de l'urbanisme, dont les idées "étaient inséparables des idées de bâtiments individuels en tant que composants urbanistiques, dans le contexte du mouvement moderne et de son influence". Est ici soulignée l'absence lourde de Chandigarh, victime de tensions politiques indiennes.

## TROIS UNITÉS

Dès lors, ne peuvent subsister du dossier que des bâtiments particulièrement significatifs, juge l'Icomos, qui recommande de ne pas inscrire la série au patrimoine mondial, et suggère que, s'il ne s'agissait que de présenter des œuvres illustrant exemplairement le mouvement moderne, la France pourrait revenir avec la chapelle de Ronchamp, l'Unité d'habitation de Marseille et la Villa Savoye. A condition toutefois de préciser dans cette perspective diverses mesures de protection et de gestion.

C'est sous cet éclairage que se présente la session, alors que la représentation française à l'UNESCO est troublée par la démission, pour raisons de commodité personnelle, de

sa responsable, Rama Yade, qu'on accuse de n'avoir jamais pris très au sérieux sa mission pendant son bref passage.

C'est donc avec sous les yeux un avis négatif, et sans excès de combativité de la France, que le dossier est examiné par le Comité du patrimoine mondial. Qui, toutefois, repousse la décision radicale suggérée par l'Icomos, mais temporeuse en choisissant le "différent" du dossier Le Corbusier.

Ce choix est doublement mal pris par les candidats. D'une part, ils estiment qu'ils ont été mal soutenus. D'autre part, ils constatent qu'ils sont, aujourd'hui, dans une situation plus incertaine que jamais.

Mal défendus ? Certes, le ministère de la culture affichera, après la bataille, sa totale détermination. "Le ministre, affirme un communiqué après l'échec, regrette le différemment (sic) du dossier et engagera le travail nécessaire afin d'aboutir à une inscription à la mesure de l'héritage exceptionnel laissé par Le Corbusier à travers le monde". Notre soutien n'a jamais manqué, nous assure par



ailleurs le ministère.

Mais les principaux acteurs ont un point de vue sensiblement différent sur l'engagement de l'État français.

C'est ce que ne manquait pas de dire le maire de Firminy, président de l'Association des villes candidates. Lui qui, quelques jours avant l'examen du dossier, nous disait encore sa confiance, sûr du travail accompli depuis 2009 pour répondre aux attentes de l'UNESCO, exprimait alors une forme de colère plus ou moins rentrée. Il dénonçait "l'annonce de la démission de Mme Rama Yade, ambassadrice de la France auprès de l'Unesco, quatre jours avant le début de la session du comité du patrimoine mondial". Il constate: "Le jour de l'annonce très médiatique de la démission de Mme Rama Yade, les 6 pays porteurs du dossier se réunissaient à Paris". C'est ce jour-là qu'ils ont décidé de ne pas proposer au Comité l'inscription, mais le différemment." Pour le maire de

Firminy, aucun doute : la France a mal défendu le dossier. Le maire de Saint-Étienne, président de l'agglomération à laquelle appartient aussi Firminy, Maurice Vincent, réagit aussi vivement : il dénonce "l'image déplorable" donnée par la démission de Rama Yade. Et il "regrette vivement que le gouvernement n'ait pas soutenu ce dossier".

#### DÉTERMINATION

La tonalité est la même du côté de la Fondation Le Corbusier, où l'on relève que les recommandations de l'ICOMOS n'ont pas valeur de décision, laquelle peut être emportée par la détermination des États à défendre leurs dossiers. "Beaucoup de biens ont pu être inscrits malgré un avis défavorable", souligne la Fondation. C'était du reste le cas du dossier français accepté par le Comité, celui des Causses et Cévennes.

Dossier mal soutenu, donc, mais

aussi, à l'arrivée, une situation encore plus mauvaise qu'après la session de Séville en 2009, se désole la Fondation. "Il n'y a pas eu de débat. Et nous n'avons plus aucune préconisation pour reprendre le dossier", constate le directeur de la Fondation, Michel Richard, ajoutant: "Quand en 2004 on a lancé le dossier, le Centre du patrimoine mondial était à nos côtés, et on pensait qu'on avait fait ce qu'il désirait. Maintenant, on a le sentiment qu'on était trop atypiques".

Quelque soit l'avenir, les partenaires de la candidature ont au moins la satisfaction de se dire qu'ils ont lancé une dynamique, et que l'inscription officielle au patrimoine mondial, si elle intervient un jour, ne sera qu'un plus. Les villes se sont associées, elles ont mis en place ensemble des plans de gestion, réfléchi aux problèmes communs, créé un réseau favorable à la promotion d'une œuvre dont il est difficile de nier qu'elle a marqué le XX<sup>e</sup>

siècle. Quoiqu'il arrive, l'impulsion est donnée. Et l'observateur se pose nécessairement la question : Le Corbusier a-t-il besoin de l'UNESCO, et pourquoi ? Si on suit les arguments de l'ICOMOS, seuls quelques spécimens de l'œuvre méritent l'inscription, donc la reconnaissance de valeur universelle, avec les impératifs de protection qui vont avec. La logique du réseau, comme celle de la Fondation Le Corbusier, ne sont pas exactement les mêmes : "L'UNESCO n'a pas compris que pour nous toutes les œuvres ont les mêmes qualités", avance Michel Richard. De quoi continuer à avancer ensemble pour, dans tous les cas de figure, assurer la promotion de l'œuvre.

## MONT SAINT MICHEL : NON AUX ÉOLIENNES

À la grande satisfaction des associations de défense du patrimoine et des paysages, le Comité du patrimoine mondial a demandé à la France de suspendre les projets d'éoliennes visibles du Mont-Saint-Michel. L'UNESCO a demandé que toute construction d'éoliennes dans un rayon de quarante kilomètres autour du site classé soit interdite. Des projets off shore et sur terre menacent le site. Les associations se sont élevées contre la décision du préfet d'Ille-et-Villaine, fin mai, d'autoriser quatre éoliennes à une distance jugée insuffisante.

## CAUSSES ET CÉVENNES, AU TROISIÈME TOUR

Ajourné deux fois, en 2007 et 2009, le dossier "Causses-Cévennes" a finalement été approuvé cette année. Malgré, une fois encore, un diagnostic réservé de l'Icomos. Dans son rapport, l'Icomos "considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité, et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

Mais le rapport s'était néanmoins conclu par une proposition de

renvoi, parce que ... aucune mission de l'Icomos n'avait été dépêchée sur les lieux depuis 2005, et qu'il lui était donc impossible d'évaluer les progrès réalisés sur le terrain au regard des objectifs fixés, en particulier la pertinence des nouvelles limites du site, la conservation actuelle du bien, ou "les progrès réalisés pour engendrer un soutien à la revitalisation des processus agropastoraux traditionnels et des traditions". Sa proposition était

donc de renvoyer la proposition d'inscription à l'État partie "afin de permettre à une mission de se rendre sur le site pour examiner ses délimitations révisées et son état de conservation."

Demande qui, si elle avait été suivie au terme d'une troisième instruction, aurait abouti à pénaliser les candidats. Mais qui, non suivie, laisse subsister un doute sur la qualité du dossier...

# LES EXPOSITIONS DE LA RENTRÉE : MUNCH ET LES AUTRES

## RENDEZ-VOUS

### A CIEL OUVERT

Six communes de l'agglomération de Béthune- Bruay (Artois-Com) comme étapes d'un parcours artistique "à ciel ouvert". Six communes et six artistes invités à créer une œuvre en relation avec le territoire. L'opération est réalisée dans le cadre de "Béthune, capitale régionale de la culture".

**Jusqu'au 25 septembre**  
Rens. : **Lab-Labanque**  
Tél. 03 21 63 04 70  
[www.lablabanque.fr](http://www.lablabanque.fr)

### MARIONNETTES

Le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes à Charleville-Mézières et fêtera son cinquantième anniversaire, sur le thème « Marionnette : mémoire et réalités nouvelles ». 150 compagnies de 25 pays, avec un coup de projecteur sur la Catalogne.

**16 au 25 septembre**  
**Charleville-Mézières**  
[www.festival-marionnette.com](http://www.festival-marionnette.com)

### ST'ART 2011

La Foire d'art contemporain de Strasbourg en est à sa 16<sup>e</sup> édition. En chiffres : 10 pays représentés, cent galeries, 30 000 visiteurs attendus. En évidence cette année: les galeries italiennes. Et un hommage à Tomi Ungerer pour ses 80 ans.

**25 au 28 novembre**  
**Strasbourg**  
Tél. 33 (0)3 88 37 21 21  
[www.st-art.fr](http://www.st-art.fr)

## On a pris l'habitude de rentrées riches pour les expositions d'arts plastiques. La rentrée de l'automne 2011 va se conformer à la tradition.

On attend avec curiosité et impatience l'exposition que le **Centre Pompidou** va consacrer à Edvard Munch. Une soixantaine de peintures qu'on nous promet majeures, une cinquantaine de photos, et l'ambition de montrer en sus comment le grand peintre norvégien s'est intéressé à "toutes les formes de représentation de son époque" (du 21 septembre au 9 janvier).

*Cézanne et Paris*, au musée du **Luxembourg**. 80 œuvres, pour rappeler que le peintre de la Provence a passé la moitié de sa vie de peintre en région parisienne (12 octobre au 26 février).

Au **Grand Palais**, hommage aux Stein avec l'exposition *Cézanne Matisse, Picasso. L'aventure des Stein*. Les différentes collections de cette famille exceptionnelle seront représentées, avec Renoir, Cézanne, Picasso, Matisse, Manguin, Bonnard, Vallotton, Laurencin, Gris, Masson, Picabia (5 octobre au 16 janvier)

Au musée du **Louvre**, *Le Royaume d'Alexandre le Grand*, une exposition sous-titrée "La Macédoine antique". Laquelle, soulignent les Grecs à cette occasion, était la Grèce du nord. Une invitation à voir un patrimoine archéologique dont la découverte remonte aux années 70 du siècle dernier (13 octobre au 16 janvier).

Le Musée du Louvre consacrera aussi une exposition à *La Cité interdite. Empereurs de Chine et rois de France*, 250 œuvres prêtées par le musée de la Cité interdite (29 septembre au 9 janvier)

A la **BNF**, c'est Boris Vian qui inaugurera la saison, avec manuscrits, documents sonores et audiovisuels, et peintures (18 octobre au 15 janvier). La BNF présentera aussi, du 15 novembre au 19 février, le manuscrit de *l'Histoire de ma vie* de Casanova, acquis en 2012, occasion d'une grande exposition consacrée à l'écrivain.

Au musée **Jacquemart-André**, du 23 septembre au 16 janvier : *Fra Angelico et les maîtres de la lumière*. 60 œuvres, dont une petite moitié de Fra Angelico.

A la **Pinacothèque** de Paris, du 16 septembre au 8 janvier, *Giacometti et les Étrusques*, confrontation entre des œuvres du sculpteur et des œuvres étrusques, dont "L'Ombre du soir" (*illustration ci-contre*), dont on dit qu'elle le marqua profondément.

A la Pinacothèque également, *Expressionnisme & Expressionnisme » Berlin-Munich 1905-1920. Der Blaue Reiter vs Brücke* (13 octobre au 11 mars)

Au **Musée d'art moderne de la Ville de Paris**, *Baselitz sculpteur*, en quarante sculptures en bois peint formant une rétrospective sur trente ans (30 septembre au 29 janvier)

Au **Jeu de Paume**, la première rétrospective française de la photographe américaine Diane Arbus (1923-1971), avec pas moins de deux cents clichés (8 octobre au 5 février)

Au **LaM** à Villeneuve d'Ascq, du 24 septembre au 15 janvier : *Lanskoy, un peintre russe à Paris*, une rétrospective en 150 œuvres.





# AMBRONAY, ÉCOLE DE CHANT

La 32<sup>e</sup> édition du festival d'Ambronay, dans l'Ain, sera centrée sur Bach. Au programme, une *Passion selon Saint-Matthieu*, que chanteront des élèves de collèges voisins, à côté d'amateurs adultes et du chœur professionnel de Nicole Corti qui les a fait travailler.

Un chœur de vingt-six enfants participera, aux côtés d'un chœur d'adultes amateurs et du chœur professionnel Britten, à l'interprétation de la *Passion selon Saint-Matthieu* de Bach au prochain festival d'Ambronay. Des élèves de trois collèges de l'Ain, Ambérieu, Pont d'Ain et Méximieux, qui auront travaillé toute l'année sous la direction de Nicole Corti, chef d'orchestre et chef de chœur du Chœur Britten. Cette "Passion" est la mise en œuvre du travail d'action culturelle mené par le festival tout au long de l'année dans le département de l'Ain.

"Nous devons sélectionner vingt élèves, mais ils étaient tous si bons et si motivés que nous les avons tous gardés", se réjouit Nicole Corti.

Cette difficulté à choisir ne doit rien au hasard ; elle est bien le fruit d'un travail de fond, sur lequel peut s'appuyer Nicole Corti. Beaucoup d'entre eux avaient déjà participé à des projets avec Ambronay.

Ces jeunes écoliers sont engagés dans un programme exigeant de répétitions, d'avril à septembre, selon les méthodes qu'explique Nicole Corti : "Le plus important est de partir des enfants eux-mêmes". Les faire "entrer dans le son", par la voix et par l'oreille. Travailler de multiples formes d'expression, dont le théâtre. "L'objectif est qu'ils vivent eux-mêmes dans la musique". Et puis, "entrer par l'harmonie. Et s'aider de l'aspect poétique des choses". Et, "petit à petit, l'œuvre devient familière".

Nicole Corti a créé le chœur Britten il y a vingt ans. Elle dirige cet ensemble professionnel parallèlement à une carrière d'enseignante. Les deux axes de sa vie professionnelle se sont croisés de 1993 à 2006, alors qu'elle était chef des chœurs et responsable pédagogique à Notre Dame de Paris.

C'est forte de toute cette expérience qu'elle peut apprécier l'effet de la

pratique musicale chez des enfants. "La musique, souligne-t-elle, est un des arts qui laissent le plus de traces. Il y a une vibration qui entre en contact direct avec le corps". Quant à travailler sur la *Passion*, c'est faire entrer les enfants dans la monumentalité d'une œuvre, dans ses rapports entre la mélodie et le texte, c'est aussi montrer comment une œuvre qui dure trois heures peut faciliter la tenue corporelle. "Un enfant qui pendant deux à trois heures est en situation d'écoute profonde a appris à vivre le silence, et rares sont les moments où les enfants sont en contact direct avec le silence".

Le 32<sup>e</sup> Festival d'Ambronay aura pour thème "Passion Bach". Un Bach dont la "Passion selon Saint-Matthieu" est affichée comme le moment emblématique, mais qui fera aussi des détours vers la musique italienne et la musique contemporaine.

**9 septembre au 2 octobre**  
[www.ambronay.org](http://www.ambronay.org)

## RENDEZ-VOUS

L'EST À L'HONNEUR  
AUX ACCROCHE-CŒURS

Le festival de théâtre de rue d'Angers consacre cette année la moitié de sa programmation à des spectacles venus de l'est, de l'Alsace à la Chine. Spectacles, mais aussi cinéma, arts plastiques (une installation à partir d'un fragment du Mur de Berlin), musiques, etc. Et une performance : la lecture publique intégrale, en relais par 200 lecteurs et en 45 heures, de "Guerre et paix" de Tolstoï.

**9 au 11 septembre**  
**Angers**  
[www.angers.fr/accrochecoeurs](http://www.angers.fr/accrochecoeurs)

## ART ET ESSAI JEUNE PUBLIC

C'est à Redon (Ille-et-Vilaine), dans le très exemplaire cinéma Manivel, que se tiendront les 14<sup>e</sup> Rencontres nationales Art et Essai Jeune Public, organisées par le Groupe Jeune Public de l'Association française des cinémas d'art et essai (AFCAE). S'y retrouveront, comme tous les ans, exploitants, programmeurs, distributeurs, représentants d'institutions culturelles et politiques, réalisateurs et producteurs. Au programme, notamment, une table ronde sur l'adaptation cinématographique des livres de jeunesse, et une conférence ambitionnant de "décrypter" le succès des Studios Pixar.

**23 au 25 novembre**  
**Inscriptions jusqu'au 14 octobre**  
[www.art-et-essai.org](http://www.art-et-essai.org)

## GOOGLE-HACHETTE : L'ACCORD DÉFINITIF

Après avoir signé, en novembre dernier, un protocole d'accord sur la numérisation par Google de livres épuisés du fonds Hachette, les deux partenaires ont annoncé le 28 juillet la signature d'un accord définitif. Selon leur communiqué commun, l'accord concerne "des milliers d'œuvres régies par le droit d'auteur français et qui ne sont plus commercialement disponibles".

Selon cet accord, c'est Hachette qui décidera quelles œuvres

peuvent être numérisées.

Le protocole de novembre avait été signé alors que Google était en conflit avec de nombreux éditeurs, et le Syndicat national de l'édition, sur le non respect par le géant américain du droit des auteurs et des éditeurs dans ses pratiques de numérisation des œuvres. Le SNE avait réagi prudemment à ce protocole, comme le ministre de la culture lui-même.

Celui-ci rappelle aujourd'hui que "Au vu des grandes lignes de cet

accord, dont les termes précis demeurent confidentiels", il "se félicite que celui-ci soit fondé sur la reconnaissance des principes du droit d'auteur et garantisse la maîtrise par les ayants droit du processus de numérisation et du prix de commercialisation des œuvres" Et il rappelle que ce respect est un préalable à tout accord de Google avec les grandes institutions nationales comme la BNF.

# SPECTACLES DE MUSIQUES ACTUELLES : PART CROISSANTE DES PRODUCTEURS

## RENDEZ-VOUS

### L'ESTONIE EN FRANCE

Intitulé "Estonie tonique", Un festival culturel estonien aura lieu en France en octobre et novembre. Comprenant musique, théâtre, cinéma, littérature, architecture et arts visuels, il est organisé par l'Institut français et l'Ambassade d'Estonie en France.

[www.estonie-tonique.com](http://www.estonie-tonique.com)

### PATRIMOINE INDUSTRIEL

Un colloque sur les enjeux de la reconversion du patrimoine industriel. Quelle réutilisation, quels avantages comparatifs sur le neuf ?

**21 au 24 septembre**  
**Inscription obligatoire**  
**Carine Bourgeois (université de Technologie de Belfort-Montbéliard) Laboratoire Récits**  
**tél. +33 (0)3 84 58 35 68**  
**carine.bourgeois@utbm.fr**  
**<http://patrimoine-industriel.utbm.fr>**

### L'ÉCONOMIE DE L'ART ET DE LA CULTURE

"Quel financement durable de la culture dans le contexte de recomposition actuelle des modèles économiques ?" C'est la question centrale du séminaire organisé par l'Agence culturelle d'Alsace avec le concours de l'Observatoire des politiques culturelles.

**29 septembre**  
**Sélestat (Bas-Rhin)**  
**Contact : Isabelle Bia,**  
**Pôle Communication & Ressources**  
**Tél. : 33 (0)3 88 58 87 54**

## Une étude du Centre national des variétés met en évidence un creusement du déficit entre recettes et dépenses, supporté d'abord par les producteurs

Dans une filière globalement en crise, la part des producteurs de spectacles dans le financement des projets a augmenté ces dernières années. C'est l'une des conclusions d'une étude menée sur les années 2006 à 2009 par le Centre national des variétés sur la production de spectacles de musiques actuelles. L'étude portait sur 655 projets, totalisant 11000 dates, soutenus par le CNV pendant cette période.

La crise se mesure à la baisse de la plupart des indicateurs significatifs :

- la fréquentation moyenne a baissé de 21%, le taux de fréquentation passant de 67% à 62%
- le nombre moyen de dates par projet a baissé de 5%
- le nombre d'artistes et de techniciens par projet a baissé de 11%
- les dépenses moyennes par projet ont diminué de 8%. Principal poste affecté : les coûts artistiques, qui ont diminué de 17%. Une

diminution liée à celle du nombre des représentations par projet, du nombre d'artistes et de techniciens, et à la stagnation des rémunérations.

### LE DÉSENGAGEMENT DES MAISONS DE DISQUES

- la baisse des recettes est supérieure à celle des dépenses. Sur la période étudiée, elle atteint 12%. Les postes se cumulent pour produire cette baisse : baisse du nombre de dates vendues et du montant moyen des cessions, diminution importante (près de 40%) de l'apport des partenaires (maisons de disques, maisons d'édition...).

Le phénomène majeur est le retrait important des maisons de disques, qui se manifeste doublement : l'apport par projet entre 2006 et 2009 a baissé de 44%, et le nombre de projets soutenus a diminué.

- les organismes professionnels (CNV, Adami, Sacem, etc.) ont eux

aussi réduit leur soutien (-9% en moyenne, compte tenu d'une augmentation de 4% des aides du CNV).

En contrepartie, l'autre trait frappant est la participation croissante organismes publics, "même si, relève l'étude, cela concerne d'infimes montants (2% des recettes)". "On voit apparaître, note le document, de nouvelles formes de financement, via les dispositifs régionaux et locaux mis en place par les collectivités territoriales sur les phases de création de projets de musiques actuelles".

Le creusement de la différence entre les dépenses et les recettes, qui a conduit à un déficit moyen de 9500 euros en 2009, en hausse de 22%, a été assumé par les producteurs du spectacle.

**CNV 9 bd des Batignolles**  
**75008 PARIS**  
**Tél. : 01 56 69 11 30**  
**[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)**

## Le jazz et le ministre : Lettre lue

Le ministre de la culture lit Libération tous les jours, du moins on peut le supposer. Il a lu le quotidien, au moins, le 27 juillet. Il y a trouvé une pétition "pour des états généraux du jazz", signée entre autres noms de Michel Portal et Michel Texier.

Ce texte est d'abord un cri d'alarme sur la situation paradoxale du jazz en France. Une musique que la France a tout de suite adoptée (avec certains de ses musiciens

américains), à l'histoire de laquelle elle a pris une belle part, et qui est aujourd'hui bien vivante, avec dix fois plus de musiciens qu'il y a vingt ans, relève la pétition.

Ce qui ne va pas, c'est l'environnement : baisse des droits sociaux, effondrement des ventes de disques, contraintes budgétaires pesant sur les salles et les festivals... Bref, se plaignent les signataires, le jazz est "la grande oubliée" des "musiques actuelles".

La pétition en appelle donc au ministre de la culture, en lui demandant "solennellement" d'organiser des états généraux du jazz".

La réponse du ministre n'a pas tardé : dès l'après-midi du 27, il faisait savoir qu'il "a pris connaissance de l'appel lancé par divers représentants du monde du jazz" et il "assure qu'il les rencontrera dès la rentrée pour écouter leurs réflexions".

# JUIN-JUILLET EN BREF

## 6 juin

Réunion annuelle de l'ICOM (Conseil international des musées) à Paris. Elle vote un plan stratégique 2011 - 2012. Priorités : le développement des musées africains, la lutte contre le trafic des biens culturels.

## 7 juin

Pose à Marseille de la première pierre du Centre de conservation du MUCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la société ICADE, filiale de la Caisse des Dépôts. Le Centre doit être livré en juin 2012.

## 10 juin

Le centre commercial conçu par l'architecte Claude Parent et construit à Sens entre 1967 et 1970 est inscrit au titre des monuments historiques.

## 15 juin

La Baie de Somme devient le

dixième "Grand site de France".



Le label concerne 25 communes sur environ 20 000 hectares. Les neuf autres Grands sites de France sont l'Aven d'Ornagnac, la Sainte-Victoire, la Pointe du Raz, le Pont du Gard, Bibracte Mont-Beuvray, le Puy de Dôme, le Marais Poitevin, Saint-Guilhem-le-Désert, les Gorges de l'Hérault et les Deux Caps Gris-Nez Blanc-Nez.

## 15 juin

Matthieu Poitevin (ARM Architecture) remporte le concours pour la réalisation du Centre national des arts du cirque, réhabilitation d'une friche agricole, à Châlons-en-Champagne.

## 15 juin

A Colomiers (Haute-Garonne)

inauguration du "Pavillon blanc", médiathèque et centre d'art conçu par Rudy Ricciotti.

## 24 juin

C'est le comédien Robin Renucci que le ministre de la culture a choisi pour succéder à Marcel Maréchal à la tête des *Tréteaux de France*, figure de proue du théâtre itinérant fondée par Jean Danet.

Selon le ministère, "Robin Renucci cherchera de nouveaux moyens d'itinérance, et invitera de grands noms de la mise en scène à travailler avec lui." Il a en tout cas un profil séduisant pour sa nouvelle mission. Robin Renucci a attiré l'attention sur lui, ces dernières années, par une grande constance dans la volonté d'aller au-devant du public, notamment par son expérience de l'Association des rencontres internationales artistiques en Corse, où se retrouvent spectacles et ateliers dans un clair arrière-fond de développement local.

Les *Tréteaux de France* devraient avoir leur base en Seine-et-Marne, dans la commune de Montereau-Fault-Yonne (77).

## 28 juin

Jean-Paul Jacob est reconduit dans

ses fonctions de président de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives)

## 5 juillet

Mort d'Émile Biasini. Figure-type du haut fonctionnaire à la française, avec son sens aigu du service public, il a été notamment le responsable de la mise en œuvre des grands travaux culturels de François Mitterrand, après avoir auprès de Malraux conduit le programme des maisons de la culture.

## 8 juillet

Le ministre de la culture annonce à Avignon un plan pour le spectacle vivant qui fixe notamment pour objectif la création de troupes permanentes au sein des centres dramatiques nationaux et des centres chorégraphiques nationaux.

## 12 juillet

La commission présidée par Valéry Giscard d'Estaing recommande d'éviter toute cession de l'Hôtel de la Marine à des intérêts privés, et de confier le pilotage du projet public

**suite page douze**

## POLICULTURES

Directeur de la publication et rédacteur en chef

Philippe PUJAS

Ont contribué à ce numéro :  
Philippe Poirrier, Sophie Pujas

Conception graphique :  
Estève GILI  
esteve.gili@free.fr

## POLICULTURES

La lettre des politiques culturelles  
et artistiques

est éditée par :  
SPC SARL., 7, rue de l'Église  
60790 MONTHERLANT France.  
Tél : 33 (0) 3 44 08 66 80  
Courriel : policultures@wanadoo.fr  
www.policultures.fr

Dépôt légal à parution ISSN 1267-5091  
CPPAP n° 0911 1 88372

Vente par abonnement : 10 n°/an 110€

## THÉÂTRE : NOMINATIONS

Plusieurs nominations à la tête d'institutions publiques du spectacle vivant viennent d'être annoncées :

**Anne Tanguy** à la direction du Théâtre de l'Espace, scène nationale de Besançon. Anne Tanguy était directrice du Théâtre d'Auxerre (scène conventionnée). Elle devra notamment, à Besançon, "mener rapidement à bien le rapprochement de la scène nationale et du Théâtre musical de Besançon souhaité par la ville et l'ensemble de ses partenaires publics".

**Pierre Pradinas** est confirmé à la direction du Théâtre de l'Union, centre dramatique national du Limousin, qu'il dirige depuis 2002.

**Johanny Bert**, metteur en scène, est nommé à la

direction du Centre dramatique national de Montluçon – région Auvergne. Actuellement artiste associé à la Scène nationale de Clermont-Ferrand, Johanny Bert a prévu de faire une place importante à la marionnette.

**Philippe Ariagno** est nommé à la direction de La Passerelle, scène nationale de Gap et des Alpes du Sud. Philippe Ariagno connaît bien La Passerelle, dont il a été directeur-adjoint de 2000 à 2005

**Emmanuelle Vo Dinh** succèdera le 1er janvier 2012 à Hervé Robbe à la direction du centre chorégraphique national du Havre – Haute Normandie. Danseuse et chorégraphe, Emmanuelle Vo Dinh a notamment travaillé avec François Raffinot quand lui-même dirigeait le CCN du Havre.

# LA CULTURE EN FRANCE, HIER ET AUJOURD'HUI

## repères

**L'édition 2011 de Monumenta**, exposition monographique organisée au Grand-Palais à Paris par le ministère de la culture et consacré cette année à Anish Kapoor, a attiré près de 280 000 visiteurs entre le 10 mai et le 23 juin. Soit 85% de plus que pour Christian Boltanski en 2010. L'invité de Monumenta 2012 sera Daniel Buren.



**162 000 : c'est le nombre de visiteurs attirés par l'exposition Van Dongen** au musée d'art moderne de la Ville de Paris (25 mars au 17 juillet). C'est mieux que, dans le même lieu, Raoul Dufy (144 000 en 2008) et Giorgio de Chirico (135 000 en 2009)

**L'exposition Dogons**, au musée du Quai Branly, a attiré entre le 5 avril et le 24 juillet 195 000 visiteurs. Elle est la deuxième exposition la plus visitée dans ce musée, après *Teotihuacan* (235.723 visiteurs du 6 octobre 2009 au 24 janvier 2010)

**152 tournages, dont 46 films**, ont été réalisés dans les lieux publics gérés par l'État en 2010, se réjouit l'APIE (Agence du patrimoine immatériel de l'État) qui encourage les administrations à tirer bénéfice de leurs locaux. Le ministère de la justice a ainsi gagné 200 000 euros en accueillant 26 tournages dans ses prisons.

**L'Etat de la France 2011-2012**, Paris, Editions de la Découverte, 2011, 448 pages. 22 Euros.

**Jacques Cantier, Histoire culturelle de la France au XXe siècle**, Paris, Ellipse, 2011, 167 pages. 16 Euros.

Les éditions de la Découverte publient la vingtième édition de leur *Etat de la France*. Ce volume encyclopédique, édité dans un format particulièrement maniable, s'est vite imposé comme un outil indispensable pour tous ceux qui souhaitent comprendre les principales évolutions qui gouvernent la société française. Les questions culturelles font l'objet

de plusieurs contributions, rédigées par les sociologues Olivier Donnat et Philippe Coulangeon, et par le philosophe-historien Christian Ruby. Ces contributions, consacrées respectivement aux pratiques culturelles, aux loisirs et à la politique culturelle, présentent un état des lieux synthétique et bien informé.

En complément, le manuel proposé par l'historien Jacques Cantier offre une synthèse à partir de trois entrées complémentaires, analysées sur l'ensemble du XXe siècle : les relations entre l'Etat et une culture conçue comme un des ciments du vivre ensemble ; l'évolution des pratiques culturelles caractérisée

par la prégnance progressive de la culture de masse ; enfin, l'histoire des créateurs et des médiateurs culturels. Le rôle des intellectuels, véritable singularité française, fait l'objet d'une attention soutenue. Destiné aux étudiants des premiers cycles universitaires, ce volume, qui traduit l'embellie de l'histoire culturelle, pourra être mobilisé avec profit par l'honnête Homme qui voudra dépasser le présentisme médiatique et le pessimisme culturel qui colorent l'esprit du temps.

Philippe Poirrier

## JUIN JUILLET EN BREF (SUITE DE LA PAGE ONZE)

à venir au musée du Louvre.

### 13 juillet

Muriel Mayette a-t-elle mieux réussi à la Comédie-Française qu'Olivier Py à l'Odéon ? on chercherait en vain les arguments en ce sens. Pourtant, l'actuelle administratrice vient de voir son mandat renouvelé par le Conseil des ministres du 13 juillet. Le ministère de la culture considère notamment que "Le très haut niveau de fréquentation durant les cinq dernières années confirme l'excellent bilan de Muriel Mayette au terme de son premier mandat." Il considère aussi qu'elle a "a porté un projet d'ouverture, tant au niveau du répertoire - avec l'entrée d'auteurs contemporains - que dans la diversification des activités, notamment dans le domaine de l'audiovisuel et de l'action culturelle".

### 18 juillet

Fréquentation record aux "Francofolies" de La Rochelle, avec 89000 spectateurs. Le festival s'est

distingué cette année en consacrant la soirée du 14 juillet à des groupes ne s'exprimant qu'en anglais

### 19 juillet

En vertu de l'alternance qui règle le fonctionnement de cette association pluraliste, Philippe Laurent, maire de Sceaux (divers droite), vice-président de l'Association des maires de France, succède à Karine Gloanec-Maurin (PS) à la présidence de la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la



culture)

### 21 juillet

Mort à 88 ans du peintre Lucian Freud, grande figure d'un art longtemps ignoré des grandes institutions publiques françaises. Le Centre Pompidou lui avait cependant rendu hommage, in extremis, par une exposition au printemps 2010 (*ci-contre*)

### 24 juillet

Hortense Archambault et Vincent Baudriller, ses directeurs, tirent un bilan positif de l'édition 2011 du festival d'Avignon, qui s'achève. Avec 128 000 places délivrées (12000 de plus que l'an dernier), le festival a connu un taux de fréquentation de 93%.

En 2012, l'artiste associé au festival sera l'acteur et metteur en scène britannique Simon McBurney. En 2013, ils seront deux : le Congolais Dieudonné Niangouna et le Français Stanislas Nordey.